Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260423-26_26_V2-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le quinze avril deux mil vingt-six et sous sa présidence.

Date convocation
15 avril 2026

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 1

Votants : 15

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents

Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Florence ROUVRAIS
Valérie BOISGERAULT
Gilbert COMMEUREUC
Candice BROWN
Olivier CESBRON
Mary DUPONT
Mickaël DELOURME
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Stéfan MAIDANATZ

Excusé(e)(s)
Christophe DUVAL donne procuration à Jean-François BOHANNE

Secrétaire séance

Roger SOURDAINE

THÈME : FINANCES **N°26.26**
Objet : Vote des budgets primitifs 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2121-29, L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants,
Vu la délibération 26.06 du conseil municipal du 5 mars 2026 approuvant les comptes de gestion 2025,
Vu la délibération 26.07 du conseil municipal du 5 mars 2026 approuvant les comptes administratifs 2025,
Vu la délibération 26.08 du 5 mars 2026 approuvant l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

Vote du Budget primitif 2026 de la commune :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité DE VOTER le Budget Primitif de l'exercice 2026 de la Commune

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour un montant de **695 540,18€**
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement pour un montant de **445 494.72€**

Vote du Budget primitif 2026 du Lotissement Le Brocéliande :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité DE VOTER le Budget Primitif de l'exercice 2026 du Lotissement le Brocéliande

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour un montant de **542 591.04€**
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement pour un montant de **603 218.90€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026.
- Adopte le budget primitif du lotissement le Brocéliande pour l'exercice 2026, par chapitre et par nature.
- Donne à Monsieur Le Maire délégation pour effectuer des virements de crédits, à l'exclusion des dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de cette présente délibération

Le Maire,
Jean-François BOHANNE